

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2025 A 18H15

Quatrième séance ordinaire de la session d'automne, législature 2025-2030.

Conseillers municipaux :

Présents :

Mesdames	Macarena Fatio, présidente du CM Julia de Grandbois Ana de Sousa Gavin Susanna Meier-Borer Solveig Rüfenacht
Messieurs	Paolo Gradassi, vice-président du CM Hocine Hamel Jean-Georges Nguyen Benjamin Rüfenacht Herbert Schütz Léopold von Bredow

Excusés :

Caroline Newmark
Pierre Laugeri

.....

Exécutif :

Présents :

Madame	Sabine Chassot Leiglon, Maire
Madame	Gabrielle Bussard, conseillère administrative
Monsieur	Marco Lopes Dias, conseiller administratif

Excusé :

.....

Secrétaire général : Pierre-Alain Aubert

Procès-verbal : Heidi Schütz, secrétaire communale.

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du CM du 4 novembre 2025.**
2. **Propositions et communications du bureau du Conseil municipal**
 - 2.1 Rapport administratif et rapports des Commissions
 - 2.2 Jetons de présence – transmission des IBAN
 - 2.3 Rappel de l'art. 23 LAC et 65 Règlement CM
 - 2.4 Séance présidents de Commission
3. **Communications du Conseil administratif**
 - 3.1 Communication des dates du CM session printemps 2026

- 3.2 Projet en cours
- 3.3 Projet de Loi en cours
- 3.4 Programme de législation

- 4. Rapports des Commissions**
 - 4.1 Commission des Finances
 - 4.2 Commission des Bâtiments
 - 4.3 Commission Cohésion sociale
 - 4.4 Commission Routes et Parkings

- 5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions**
 - 5.1 Approbation du budget 2026
 - 5.2 Approbation des indemnités du CA ainsi que du Président du CM 2026
 - 5.3 Financement du FIDU
 - 5.4 Amortissements complémentaires

- 6. Propositions du Conseil administratif**
 - 6.1 Team-building CA-CM

- 7. Propositions individuelles et questions**
 - 7.1 Réponse pour exercice police
 - 7.2 Qualité sacs compostables

Mme M. Fatio, Présidente, ouvre la séance à 18h15.

En remplacement de Mme Tatiana Grushunova qui a récemment donné sa démission, M. Benjamin Rüfenacht, premier viennent-ensuite, a accepté le mandat de Conseiller municipal.

Mme M. Fatio, Présidente du Conseil municipal, lit le serment :

« Je jure ou je promets solennellement :

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

A l'appel de son nom, M. Benjamin Rüfenacht, nouveau Conseiller municipal, se met debout, lève la main droite et dit : "*Je le promets*".

M. Fatio et S. Chassot Leiglon lui souhaitent la bienvenue.

1. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 4 novembre 2025.

Le PV de la séance de Conseil municipal du 4 novembre 2025, rédigé par Heidi Schütz, a été approuvé à la majorité des membres présents moins une abstention.

M. Fatio remercie la rédactrice pour son travail.

.....

2. Propositions et communications du bureau du Conseil municipal

2.1 Rapport administratif et rapports des Commissions

Les CM ont reçu le rapport 2024. Les présidents sont priés de rendre leurs rapports pour 2025 avant le 28 février 2026.

2.2 Jetons de présence – transmission des IBAN

Afin de pouvoir procéder au paiement des jetons de présence dans les temps, le secrétariat remercie les membres du CM de transmettre leurs coordonnées financières avant le 15 décembre.

2.3 Rappel de l'art. 23 LAC et 65 Règlement du CM

M. Fatio fait un rappel de l'art. 23 de la LAC. Elle explique la notion d'intérêt direct qui demande de s'abstenir le cas échéant. Elle donne lecture de l'art. 23.

M. Fatio relève que le fait d'habiter dans un quartier n'empêche pas de participer à la discussion et au vote. En revanche, dans le cas d'un intérêt financier pour soi-même ou d'un membre de sa famille, il y a obligation de s'abstenir. En cas de doute, ne pas hésiter à poser la question, qui peut aussi être transmise au SAFCO.

2.4 Séance présidents de Commissions

M. Fatio rappelle la procédure pour assister à une Commission dont on ne fait pas partie. Il est possible pour tout Conseiller municipal d'assister à n'importe quelle séance de Commission, à condition de s'annoncer au moins deux jours à l'avance au président de ladite Commission. Le Conseiller pourra s'exprimer mais ne pourra pas voter et il ne touchera pas de jeton de présence.

S. Chassot Leiglon demande si les Conseillers municipaux reçoivent des convocations pour toutes les séances des Commissions.

Non, cependant toutes les séances de Commissions figurent dans CMnet. Il convient de consulter l'agenda régulièrement.

Etant donné que le fonctionnement des Commissions est nouveau pour de nombreux CM, une séance de mise à jour des procédures, avec les présidents des commissions, sera mise sur pied peut-être début février 2026.

3. Communications du Conseil administratif

3.1 Communication des dates du CM session printemps 2026

M. Fatio passe la parole à S. Chassot Leiglon qui annonce que les séances du CM de la session de printemps 2026 sont prévues à 20h15 les : 3 février 2026, 3 mars 2026, 31 mars 2026, 12 mai 2026 et le 9 juin 2026. S. Chassot Leiglon précise que les séances ne pouvant être convoquées avant le 15 janvier, le bureau a préféré agender une séance début février. Les séances sont prévues hors vacances scolaires pour que tous puissent être présents.

3.2 Projets en cours

M. Fatio passe la parole au secrétaire général qui évoque les crédits budgétaires supplémentaires qui sont en partie réalisés. Il reste certains projets dont les mandats sont en cours d'attribution, comme les abris-vélos, l'installation des containers pour le matériel respiratoire des pompiers, le remplacement de certains arbres, le remplacement de la chaudière d'appoint au mazout des Grands-Chênes.

M. Fatio précise que tous les détails se trouvent dans la délibération votée le 13 mai 2025 consultable dans CMnet. D'autres précisions seront transmises au CM au moment de la clôture du budget.

3.3 Projet de Loi en cours

M. Fatio passe la parole à G. Bussard au sujet des remous autour d'un projet de loi sur l'horaire continu à l'école. Ce projet de loi a été soutenu par la majorité du Grand Conseil, il fait suite à une demande de parents qui peinent à gérer la garde des enfants avec les différents horaires scolaires, du primaire et du cycle d'orientation. Ce projet de loi affectera aussi le parascolaire et les restos scolaires. Il suscite certaines oppositions.

3.4 Programme de législature

M. Fatio passe la parole à S. Chassot Leiglon qui présente le programme de législature qui sera distribué en « tous ménages » prochainement. Dans la table des matières se trouve le calendrier de la mairie qui changera de maire chaque année selon un ordre établi, d'un commun accord, par le Conseil administratif. Il s'agit d'un fil rouge avec non seulement des idées mais des projets concrets qui faciliteront l'accès aux services communaux pour les habitants, comme une numérisation accrue. Ce programme a été construit par les trois Conseillers administratifs avec un principe de base : maintenir les finances saines pour les années à venir, en intégrant les principes de développement durable. Les photos ont été réalisées par Alain Pipoz.

M. Fatio remercie S. Chassot Leiglon pour sa présentation et relève que c'est la première fois qu'un programme de législation est établi à Céligny. Elle remercie pour ce travail qui intègre les idées des deux listes.

S. Chassot Leiglon ajoute que Zélie Guerra Kössler a réalisé le design du document.

Questions du CM :

S. Rüfenacht remercie le Conseil administratif pour son travail et espère trouver ces éléments très prochainement dans le plan financier ce qui aidera grandement la Commission des finances dans son travail.

S. Meier Borer demande si l'étude a été faite pour le dossier des parkings, en particulier sur la faisabilité d'un Park and ride.

M. Lopes Dias répond que l'étude n'a pas encore été faite.

S. Meier Borer informe que la prochaine séance de Commission des routes sera fixée en fonction de l'avancée des réponses à ses questions.

4. Rapports des Commissions

4.1 Commissions des Finances

M. Fatio passe la parole à S. Rüfenacht, présidente de la Commission des finances.

Rapport de la Commission des finances.

La Commission des finances, composée de Madame Solveig Rüfenacht, présidente, Monsieur Jean-Georges Nguyen, vice-président, M. Hocine Hamel et Madame Caroline Newark, s'est réunie en date du 11 novembre 2025 avec Monsieur Marco Lopes Diaz, Conseiller administratif, Monsieur Pierre-Alain Aubert — Secrétaire général et Madame Véronique Schmutz — comptable, afin d'examiner le budget municipal de l'exercice 2026. Madame Sabine Leiglon, Madame Gabrielle Bussard, Monsieur Leopold Von Bredow et Monsieur Pierre Laugeri sont excusés.

La Commission des Finances tient à remercier l'Exécutif, M. Pierre Alain Aubert et Mme Véronique Schmutz pour les explications fournies lors de sa séance.

Elle prend note que les membres de la Commission ont reçu un projet de budget 2026 accompagné de commentaires écrits expliquant les variations principales en comparaison avec le budget précédent. Lors de cette séance, des documents à visées pédagogiques sur le fonctionnement des finances de la commune ont été présentés à la Commission, notamment les revenus à Céligny liés au centime additionnel sur la période 2020 – 2026 (projection) et la structure de la fiscalité de Céligny par rapport aux contribuables imposables.

Le budget 2026 communiqué par l'Exécutif à la Commission des Finances présente un excédent de 9'429 CHF, soit un budget à l'équilibre comme le prévoit la loi.

Les revenus de la Commune sont estimés pour un total de 4' 151' 879 CHF (2025 : 3'895' 879 CHF), soit une hausse de 6.5 % (256' 000 CHF) par rapport à 2025. Le montant des charges a augmenté de 7 % (270'612 CHF) entre 2025 et 2026, soit un montant total de 3' 874'838 CHF. La Commission souhaite rendre le Conseil Municipal attentif aux points suivants :

- I. Le budget positif pour 2026 est dû à une hausse des revenus fiscaux (+ 407' 000 CHF) et une relative stabilité des charges. Selon les informations fournies par l'Exécutif, cette augmentation des revenus fiscaux est due au retour de quelques grands contribuables (9 en 2022, 2 en 2025 et 5 prévu en 2026) et au rattrapage fiscal des années 2000-2010.
 - II. Un autre rattrapage fiscal — qui concerne un contribuable en particulier — va probablement amener un revenu supplémentaire conséquent durant l'année 2026 : celui-ci ne pouvant être pris en compte dans le budget, mais l'Exécutif se réserve la possibilité de proposer des crédits budgétaires supplémentaires dans le courant 2026, en fonction de ces montants attendus.
 - III. Il est important de noter que tout revenu supplémentaire engendre une modification de la péréquation intercommunale. En d'autres termes, un revenu extraordinaire aura une incidence sur les montants reversés au canton et autres communes. À titre d'exemple, sur les 5 M CHF reçus en 2022 à titre de rattrapage fiscal, plus de 2M ont été reversés au canton/communes (aka « Péréquation intercommunale »).
 - IV. Enfin, hors revenus fiscaux extraordinaires comme mentionnés ci-dessus, les revenus d'exploitation (c'est-à-dire constitués à 90 % des revenus fiscaux) ne couvrent pas les charges de la commune. Ce sont les revenus financiers budgétisés à 1'203'000 CHF (dont 1'049'021 CHF proviennent de revenus immobiliers) qui sont nécessaires pour couvrir les charges de la commune.
 - V. Au risque de nous répéter d'année en année, la variabilité des revenus fiscaux de la commune est l'une des particularités de Céligny. Pour mémoire, sur le budget 2026, pour un total de 333 contribuables, 3 contribuables contribuent à plus de 75 % pour les revenus de la commune.
 - VI. Les charges de la commune sont en légère augmentation : en l'état actuel du développement des réglementations cantonales et besoins de la population, une baisse n'est pas envisagée pour les années à venir.
 - VII. BUDGET 2026 — Point spécifiques
- Augmentation du budget « Cotisation patronale aux caisses de pension » de 63500 CHF. Cette augmentation est due à un rattrapage des années précédentes pour le personnel

de la commune.

- Augmentation de 4'000 CHF de frais liés aux imprimés et publications (budget 2025 : 11'000 CHF — budget 2026 : 15'000) reflètent la volonté du Conseil administratif de communiquer plus intensément avec la population.
- Sécurité : le budget sécurité pour la commune s'élève à un total de 50'000 CHF/année et consiste dans un système de sécurité privée (rondes/plage, etc.). En 2025, l'Exécutif avait tenté de rejoindre le groupement intercommunal Police Nyon pour bénéficier des services de maintien de l'ordre (30'000 CHF). Malheureusement, la Police de Nyon n'a pas les ressources nécessaires pour couvrir Céligny. La commune dépend donc des services de police de Genève. Se pose éventuellement la question — à moyen terme — si un service de maintien de l'ordre spécifique à Céligny se justifiait, sur le modèle de la caserne des pompiers.
- Céligny possède une importante collection d'archives communales qui doivent être entretenues (budget de 7'700 CHF/annuel). À ce budget vont s'ajouter cette année les honoraires d'un archiviste (6'000 CHF) pour la mise aux normes.
- Exploitation de la Plage de Céligny. Les charges totales de la Plage s'élèvent à 28'000 CHF. Une partie importante des charges de la plage est liée au service de sécurité (15'000 CHF) et entretien (5'000 CHF). Pour rappel, les exploitants ne paient pas de frais d'exploitation envers la commune à proprement parler : ils remboursent les frais d'électricité (5'300 CHF) et s'occupent de l'entretien des WC/douches, ainsi que de la plage pendant leurs heures opérationnelles (généralement de 10 h à 22 h). Le contrat d'exploitation de la buvette vient d'être renouvelé pour une période de 5 ans. Aucun budget n'a été prévu pour le remplacement du matériel dû à l'incendie d'août 2025, celui-ci étant pris en charge par les assurances.
- Le revenu prévisionnel des Grands Chênes (total) est de 798'400 CHF — soit une baisse d'environ 4.5 % vs le budget 2025. Les charges prévisionnelles sont de 502'620 CHF, quasi similaire au budget 2025.
- La Commission des Finances prend note que les Commissions n'ont plus de budget propre, comme lors de la précédente législature, mais soumettent au Conseil Administratif leurs projets nécessitant un financement. À ce titre, nous notons plusieurs budgets liés à des programmes de solidarité/entraide internationale/assistance aux personnes âgées, etc., à travers le budget 2026, ainsi qu'un poste d'assistante sociale à temps partiel, budgété à 25000 CHF (obligation légale du canton). Nous avons demandé au secrétaire général une réconciliation de ces différents budgets à des fins de clarté.

Selon cette réconciliation, le Conseil Administratif bénéficie en 2026 d'un budget de

- 6'000 CHF pour les jeunes en formation,
- 3'000 CHF ateliers pour les aînés, atelier pour les jeunes
- 10'000 CHF pour l'aide sociale (5000 CHF en 2025)
- 1'000 CHF pour l'aide au désendettement
- 6'000 CHF comme contribution à Dôme seniors

Ce budget représente un total de 26'000 CHF (contre 12'000 CHF en 2025). Nous invitons le Conseil administratif — via l'assistante sociale désignée — à clarifier formellement les procédures d'attribution de l'aide sociale, à des fins de transparence.

RECOMMANDATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

La Commission rappelle que l'évaluation des recettes fiscales est du ressort du Conseil administratif (LAC — Chapitre III — Art 119). Elle préconise donc une grande prudence par rapport à l'évaluation des recettes fiscales 2026 transmise par l'AFC.

Le budget 2026 est conforme avec la Loi sur l'administration des communes (LAC). La Commission ayant reçu des réponses satisfaisantes à toutes ses interrogations de la part de l'Exécutif, elle recommande au Conseil municipal l'acceptation du budget 2026 qui lui a été présenté et sans modification.

Fait à Céligny, le 28.11.2025

Solveig Rüfenacht, prés.

G. Bussard précise que dorénavant les questions d'aide sociale passeront en premier lieu par l'assistante sociale, Mme Amandine Massy, engagée récemment comme collaboratrice communale à 20 %.

M. Fatio souligne l'importance du règlement d'attribution des dons et rappelle la loi sur la précarité, il convient de tout faire pour que les personnes sachent que des possibilités d'aide existent.

M. Fatio remercie la Présidente ainsi que sa Commission pour leur travail et prend note de sa recommandation de vote.

4.2 Commission des Bâtiments

La Commission ne s'est pas réunie.

4.3 Commission Cohésion sociale

H. Hamel, président de la Commission de Cohésion sociale, relève qu'il a reçu des réponses très positives des associations. La Commission souhaite créer un forum des associations pour discuter de leurs besoins, également en collaboration avec le Conseil administratif.

M. Fatio ajoute que la Commission de cohésion sociale a discuté du fonctionnement de celle-ci et il en ressort que la Commission n'est pas un comité d'organisation des événements. L'ancien budget Commission culture et loisirs a donc été remis à la mairie pour l'organisation des événements comme l'Escalade, le vide greniers, les promotions, la Fête nationale, etc.

M. Fatio remercie la Commission qui va prendre contact et encourager les sociétés locales à organiser des animations.

4.4 Commission Routes et parkings

La Commission ne s'est pas réunie.

5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions

5.1 Approbation du budget 2026

Les Conseillers municipaux n'ayant pas de question, M. Fatio passe la parole à S. Chassot Leiglon pour la lecture de la délibération.

Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2026 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 4 145 450 F aux charges et de 4 154 879 F aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 9 429 F,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 9 429 F et résultat extraordinaire de 0 F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 280 586 F,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2026 s'élève à 33 centimes,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2026 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 0 centime,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 4 661 700 F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 4 661 700 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 280 586 F, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de 4 381 114 F,

vu le rapport de la Commission des finances du 28 novembre 2025,

vu l'article 30, al. 1, lettre a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 9 oui, 0 non et 1 abstention,

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2026 pour un montant de 4 145 450 F aux charges et de 4 154 879 F aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à 9 429 F.
Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 9 429 F et résultat extraordinaire de 0 F.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2026 à 33 centimes.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2026 à 0 centime.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2026 jusqu'à concurrence de 4 381 114 F pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2026 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

S. Rüfenacht demande pourquoi l'impôt sur les chiens est de 0, elle trouve que 50.- pour le canton c'est beaucoup.

S. Chassot Leiglon précise qu'il s'agit d'une volonté du CM de Céligny, de l'époque, de ne pas prélever d'impôt communal. L'impôt cantonal sert, entre-autre, à financer le service du Vétérinaire cantonal.

5.2 Approbation des indemnités du CA ainsi que du Président du CM 2026

S. Chassot Leiglon lit la délibération.

Proposition du Conseil administratif relative aux indemnités allouées en 2026 aux Conseillers administratifs et Conseillers municipaux

Vu le projet de budget pour l'année 2026,

vu le rapport de la Commission des finances du 28 novembre 2025,

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 9 oui, 0 non et 1 abstention,

6. De fixer les indemnités allouées à chaque conseiller administratif à 40 000 F, soit 120' 000 F au total.
7. De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à 70 F la séance, pour les séances de commissions à 70 F la séance pour les membres et à 100 F pour les présidents, ainsi qu'à 30 F la rédaction du procès-verbal, soit 17'000 F au total.
8. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2026 suivantes :

012.300 Indemnités aux Conseillers administratifs
011.300 Indemnités aux Conseillers municipaux

5.3 Financement du FIDU

L. von Bredow demande si ce financement est une obligation légale.

S. Chassot Leiglon répond que oui, la Commune de Céligny en a d'ailleurs aussi bénéficié à la suite de la construction des Grands-Chênes pour l'amélioration des trottoirs et aménagement de la route des Coudres.

S. Chassot Leiglon lit la délibération.

Proposition du Conseil administratif d'ouvrir un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 9 oui, 0 non et 1 abstention,

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 63 200 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2027.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au N°1.

5.4 Amortissements complémentaires

S. Chassot Leiglon explique que le CA a décidé d'amortir certains crédits, comme les travaux de l'école et l'achat de véhicules électriques, afin de libérer de l'espace pour les amortissements des travaux de rénovation de la mairie.

Mme la Maire précise également qu'un montant conséquent de rattrapage fiscal devrait parvenir à la commune cette année, il est annoncé mais pas encore dans la caisse.

M. Fatio ajoute qu'il en a été question lors de la dernière séance du CM, ce procédé fait partie d'une vision à long terme des finances communales.

Benjamin Rüfenacht demande si l'on a des prévisions précises pour 2026, en ce qui concerne les revenus fiscaux.

P.-A. Aubert informe que la variation, d'une année à l'autre, est assez grande. Les revenus fiscaux peuvent varier de manière conséquente avec l'arrivée ou le départ de gros contribuables.

Proposition du Conseil administratif de procéder à un amortissement complémentaire en 2025 totalisant CHF 1'001'540.-

Vu la volonté du Conseil administratif de maintenir les amortissements à un niveau acceptable pour la gestion budgétaire de la commune,

Vu l'article 30, lettre d, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

par 9 oui, 0 non et 1 abstention,

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur les crédits relatifs ci-dessous pour un montant total de CHF 1'001'540.- :
 - *Ecole – Locaux scolaire et parascolaire* CHF 881'540.--
 - *Acquisition de véhicules et machines électriques* CHF 120'000. —
2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 383 "amortissement complémentaire du patrimoine administratif"
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de CHF 1'001'540.-
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

6. Propositions du Conseil administratif

6.1 Team-building CA - CM

M. Fatio passe la parole à S. Chassot Leiglon.

Lors de la dernière législature, la décision avait été prise de faire une sortie chaque année. La sortie qui a été validée pour le CM actuel, est une sortie le soir en semaine, dans la pizzeria quand elle rouvrira. La reprise de bail est encore en cours. Le CA proposera une date dès que possible.

A. de Sousa Gavin ne souhaite pas d'activité particulière, juste une sortie informelle.

7. Propositions individuelles et questions.

7.1 Réponse pour exercice police.

M. Lopes Dias communique que la mairie ne reçoit pas d'information sur les exercices de la police sur le territoire communal.

7.2 Qualité sacs compost.

A. de Sousa Gavin fait remarquer que les sacs pour déchets de cuisine se déchirent facilement, ne sont pas très solides, elle se pose des questions sur la qualité de ces sacs et s'ils comportent une date de péremption.

S. Chassot Leiglon répond qu'il s'agit d'un achat groupé de sacs recommandés par le GESDEC. Elle va se renseigner auprès d'eux.

S. Meier Borer a constaté que les sacs ne se sont pas dégradés après plusieurs mois dans son compost à la maison.

S. Chassot Leiglon précise que la compostière broie les déchets, ce qui fait qu'il est bien d'ajouter de l'herbe, des feuilles et des branches mais attention pas de viande ni de poisson.

Manifestations.

M. Fatio rappelle les activités de fin d'année, Escalade et Noël des aînés et remercie la mairie pour l'organisation de la séance nutrition.

G. Bussard rappelle le concert du 4 janvier 2026 au Temple et remercie d'avance les CM pour leur participation.

La présidente lève la séance à 19H50 et invite chacun à se rendre au restaurant pour le repas de fin d'année.

Macarena Fatio
Présidente du Conseil municipal

Membre du Conseil municipal

Heidi Schütz
Secrétaire communale